DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E N° 751/2026-PM/EW/SDB/EP

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR

LE CHEMIN RAPHAEL BABET-LE CHEMIN ALBERY ROGER
LECHEMIN BAPTISTE PAYET

LE MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

"TOURNAGE DU FILM "

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.411-1 du Code de la route ;
VU le Code pénal, notamment l'article R.610-5 ;
VU la demande de CINENOVO en date du 24/09/2026 ;
CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer le stationnement sur **le chemin Raphaël Babet, le chemin Albéry Roger, le chemin Jean Baptiste Payet**, afin de permettre le tournage du film "La vraie vie" par CINENOVO ;
Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 29 septembre 2026, entre 8 h 00 et 22 h 00, **les voies suivantes,** sont soumises aux prescriptions ci-après définies, en fonction de l'organisateur et de l'avancement du tournage du film :

- **chemin Raphaël Babet** (entre la rue des Flamboyants et l'accès au stade de Champcourt), **parking du stade de Champcourt :**
 - stationnement interdit sauf véhicules autorisés

- **chemin Albéry Roger, chemin Jean Baptiste Payet :**
 - micro-coupures de circulation n'excédant pas 10 minutes

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire réglementaire est installée par CINENOVO.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Madame la Commandante de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale, le responsable de CINENOVO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié au registre des actes administratifs communaux.

Fait à TAMPON, le 24 septembre 2026
LE MAIRE
Alexis CHAUSSALET

COMMUNE DU TAMPON REUNION ★ LE MAIRE ★